



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme de la formation des enseignants : à quand de la lisibilité ?

Question écrite n° 18303

Texte de la question

Mme Marianne Maximi interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme de la formation des enseignants. Ces dernières années, les effectifs en master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation sont en baisse. Selon le ministère de l'enseignement supérieur, rien qu'entre 2021 et 2022, a été constatée une baisse de près de 17 % des effectifs d'étudiants. Les causes de cette désaffection sont multiples entre un manque de reconnaissance du métier d'enseignant, une deuxième année surchargée entre professionnalisation et préparation des concours enseignants organisés en cours d'année et une gratification annuelle lors de cette deuxième année de seulement 1 409,40 euros net. En mars 2024, le Président de la République a annoncé une nouvelle réforme de la formation des enseignants à partir de 2025 pour que le concours soit désormais réalisé au niveau bac +3 et pour que les recrues poursuivent leur formation en master comme élèves fonctionnaires. Ce statut, qui a été proposé de longue date par de nombreux syndicats pour rendre de nouveau attractif le master MEEF, doit s'accompagner d'une rémunération permettant aux étudiants de vivre dignement et leur permettre de continuer à se former sans être utilisés comme moyen d'enseignement pour pallier le manque de professeurs. Par ailleurs, alors que les contours de la réforme restent en suspens, de nombreuses inquiétudes sont soulevées par les syndicats d'enseignants et d'étudiants. Ces inquiétudes portent sur l'articulation entre les futures écoles normales et les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, sur le caractère universitaire de la formation ou encore sur la mise des ENSP sous la double tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Enfin, le calendrier de la réforme interroge. Alors que celle-ci n'a pas encore été publiée, le Gouvernement, sans concertation avec les organisations syndicales, souhaite l'imposer dès la rentrée 2024 pour que la nouvelle formule du concours s'applique dès juin 2025. Ce flou autour de la mise en œuvre de la réforme provoque l'inverse de l'effet escompté de la réforme en éloignant les étudiants d'un parcours de formation qui est aujourd'hui bien trop illisible pour qu'ils s'y engagent. Aussi, elle souhaite savoir si elle entend répondre aux interrogations des syndicats, des étudiants et des formateurs en délivrant les contours et le calendrier de mise en œuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Maximi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18303

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4365

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)